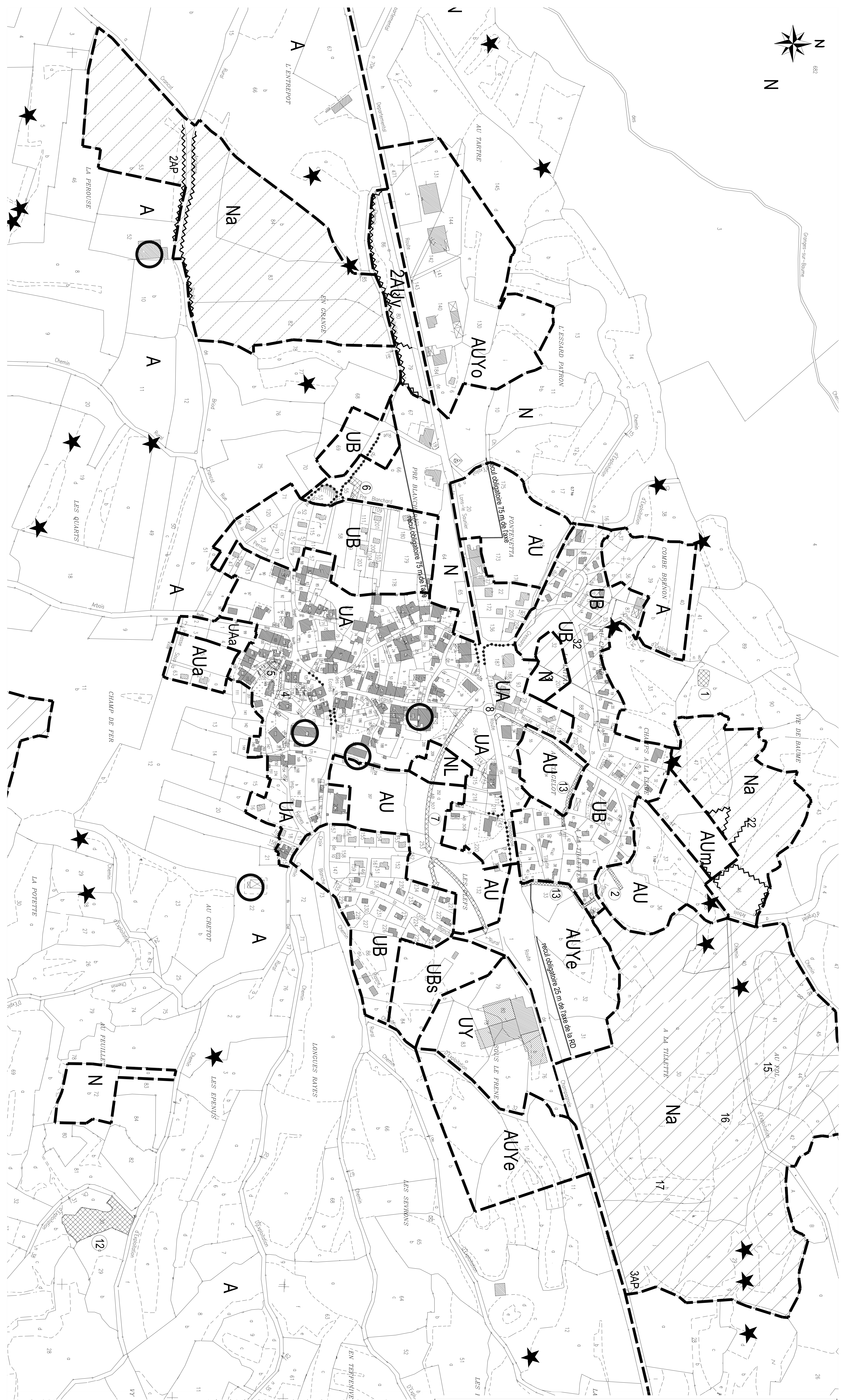


692

N



# COMMUNE DE CRANCOT

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Révisions simplifiées n°7 à n°12

#### Modification n°2

#### Modification simplifiée n°1

### 4.2 Plan de zonage du centre au 1/2 500°

PLU approuvé le 06 décembre 2004

Mise à l'enquête publique du

au



Agence de l'Etat  
9 rue de la République - 39 100 BULLE  
03 84 82 27 27  
www.jura-habitat.com  
Email : conseil@jurahabitat.fr

Agence de l'Etat  
9 rue de la République - 39 200 ST CLAUDE  
03 84 82 27 27  
www.jura-habitat.com  
Email : conseil@jurahabitat.fr

### LEGENDE

- UA Zone urbaine correspondant à de l'habitat ancien
- UB Zone d'habitat aéré
- UBS Secteur pour équipements sportifs
- UY Zone de activités
- AU Zone à urbaniser
- AUm Zone à urbaniser secteur à vocation médicale et social
- AUY Zone à urbaniser (activités)
- 2AUY Zone à urbaniser à long terme
- A Zone naturelle réservée aux activités agricoles
- N Zone naturelle protégée
- Na Secteur de vestiges archéologiques
- Nc Secteur réservé aux activités de carrière
- NL Secteur réservé aux activités de sports et loisirs
- Bâtiments agricoles
- Plantations à réaliser
- Murgers identifiés au PLU
- Hauts identifiés au titre de l'article L1132-1 7°
- Peites édicules identifiés au PLU (cabanes de bergers)
- Emplacements réservés

Par délibération du le conseil municipal à instauré un droit de préemption urbain (DPU) sur toutes les zones U et AU du PLU.